

## RÈGLEMENT DES PORTES OUVERTES DE NATURE & PROGRES

### PRODUCTEURS - JARDINS - HABITATS J'AFFIRME QUE :

- Je cultive mon jardin de façon biologique.
- Ma maison est aménagée dans le but d'obtenir un habitat sain et écologique.

### NATURE & PROGRÈS S'ENGAGE À :

- Insérer la présentation du jardin et/ou de la maison dans l'agenda des Portes Ouvertes et de le diffuser à tous ses membres, à toute personne en faisant la demande, ainsi que via son site web : [www.natpro.be](http://www.natpro.be)
- Assurer la diffusion de l'information via un communiqué de presse.
- Renseigner les portes ouvertes via sa revue Valériane, dans « la Petite Gazette de Nature & Progrès »
- Mettre à disposition toute la documentation en rapport avec la visite et, dans la mesure des possibilités des bénévoles du groupe local Nature & Progrès, d'assurer la présence d'un stand d'information au service des visiteurs.
- Fournir le fléchage pour indiquer le parcours jusqu'à votre porte ouverte si nécessaire.

### JE M'ENGAGE À :

- Etre membre **Nature & Progrès**
- Indiquer que ma « Porte Ouverte » l'est dans le cadre des journées portes ouvertes de Nature & Progrès.
- Permettre l'identification de Nature & Progrès dès l'entrée.
- **Ouvrir gratuitement ma porte à l'ensemble des visiteurs**
- Respecter tous les engagements pris en remplissant le dossier d'inscription
- Faire, dans ma prestation exclusivement la promotion du jardinage biologique et/ou des techniques et matériaux de construction sains.
- Mettre en vente principalement des boissons et autres collations d'origine biologique certifiée ou, si je décide d'offrir à manger ou à boire, favoriser des boissons ou collations issues de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable. L'origine des produits présentés sera clairement affichée.
- Etre en règle avec la législation se rapportant à ces mises en vente et à supporter tous les inconvénients dus au non-respect des prescriptions légales.